

Tremblay-en-France

Carte du bruit

Carte de bruit pour la ville de Tremblay-en-France, arrêtée par le conseil municipal du 29 septembre 2008, conformément au code de l'environnement.



Une directive européenne de 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, a pour but de permettre une évaluation harmonisée de l'exposition au bruit. Ce texte a été transposé en droit français par le biais de plusieurs ordonnances et décrets afin d'être intégrés, en 2006, dans le code de l'environnement dans un chapitre intitulé « Evaluation, prévention et réduction du bruit dans l'environnement ».

Ce texte donne obligation aux collectivités locales d'établir une carte du bruit dès que le trafic annuel d'une infrastructure routière ou autoroutière dépasse les 3 millions de véhicules, ou que le trafic annuel d'une infrastructure ferroviaire est supérieur à 30 000 passages de trains.

Comme toutes les communes d'Ile de France, la ville de Tremblay-en-France devait se conformer à ses textes. Dans le cadre de la Biennale de l'environnement de 2006, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis avait déjà réalisé une carte stratégique intégrant le bruit des trafics routier, ferré et aérien recensés sur l'ensemble du territoire. Un travail complémentaire, a toutefois été nécessaire pour vérifier la pertinence des données utilisées pour le calcul de la carte d'autant que la présence de l'aéroport a justifié un travail spécifique avec Tremblay-en-France.

Ce document est aujourd'hui mis à la disposition de la population.

- > [Comment lire une carte du bruit](#)
- > [Notice Méthodologique](#)
- > [Principaux résultats pour la commune](#)
- > [Tableau estimatif population et batis sensibles](#)
- > [Fer lden isophones](#)
- > [Fer ln isophones](#)
- > [Route lden isophones](#)
- > [Route ln isophones](#)
- > [Route et fer lden isophones](#)
- > [Route et fer ln isophones](#)
- > [Fer ln dépassement de seuil 65](#)
- > [Fer lden dépassement de seuil 73](#)
- > [Route ln dépassement de seuil 62](#)
- > [Route lden dépassement de seuil 68](#)
- > [Courbe d'environnement sonore](#)
- > [ICPE](#)

MAIRIE DE TREMBLAY-EN-FRANCE

18 boulevard de l'Hôtel de Ville
93290 Tremblay-en-France

01 49 63 71 35